

## Projet « École et informatique » :

**Allocution du mardi 22 juin 2004, prononcée au Caveau du Conseil d'Etat par Madame Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJ devant les personnes qui ont pris part à l'élaboration du projet « École et informatique » ou qui seront chargées de sa mise en œuvre**

Mesdames, Messieurs,

Je me réjouis de vous accueillir ici ce soir et de pouvoir ainsi vous remercier du travail que vous avez accompli, avec d'autres qui n'ont malheureusement pu se joindre à nous, pour le projet École et informatique. Le chemin parcouru pour aboutir au schéma directeur adopté par le comité de pilotage a été long, les obstacles nombreux, et il vous a fallu beaucoup de persévérance pour en arriver à ce document qui donne pour la première fois une vision d'ensemble, cohérente, de l'informatique pédagogique dans l'ensemble de la scolarité primaire et secondaire de notre canton. Dans ce contexte, j'aimerais remercier tout particulièrement les deux chef-fe-s de projet, Mme Françoise Pinazza et M. Olivier Bonzon, ainsi que toutes les personnes qui ont participé au comité de pilotage et aux différents groupes de travail.

Si je vous ai réunis en cette fin d'après-midi, ce n'est pas seulement pour vous remercier de tout ce que vous avez fait pour permettre au projet d'aboutir, mais aussi pour vous dire de quelle manière les principaux objectifs du projet vont pouvoir être réalisés dans un contexte financier difficile où tout le monde, du moins à l'Etat, est appelé à réduire son train de vie.

A cet effet, j'aimerais tout d'abord rappeler les origines de la démarche : Il y a un peu plus d'une année, au moment d'adopter son programme de législature, le Conseil d'Etat avait prévu un montant de 35 millions de francs, étalé sur quatre ans, pour le financement du projet « École et informatique ». C'était avant que nous ayons pris connaissance des mauvais résultats des comptes de l'an dernier, lesquels ont conduit le Conseil d'Etat à décider, à la fin mars 2004, d'un premier train de mesures en vue d'assainir les finances cantonales. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a demandé au Département de la formation et de la jeunesse de redimensionner et d'échelonner dans le temps le projet «École et informatique, sans pour autant renoncer au principal objectif que je tiens à rappeler ici :

« Après une première phase de déploiement de l'informatique pédagogique qui, notamment pour l'École obligatoire, s'est effectuée avec un fort engagement des personnes impliquées et des résultats souvent intéressantes, mais avec de très fortes variations d'un école et d'une région à l'autre. Il s'agit aujourd'hui de déterminer de manière systématique, pour chaque degré de l'École vaudoise, les objectifs pédagogiques à atteindre et de construire ainsi pour l'avenir un système cohérent pour l'ensemble des élèves – quelle que soit leur provenance géographique et sociale. Sur cette base, le projet prévoira les mesures à prendre en terme de moyens d'enseignement, de formation des enseignants, d'équipement informatique ainsi que d'organisation. »

Je tiens cependant à ce que son utilisation dans l'École publique se fasse de manière systématique et cohérente, et qu'elle puisse contribuer au postulat de l'égalité des chances plutôt que de renforcer encore les disparités qui existent entre les régions, les différents milieux sociaux ainsi qu'entre hommes et femmes.

C'est dans cette perspective que j'ai demandé aux responsables du projet d'examiner à quel rythme et avec quel redimensionnement des prestations il est possible d'atteindre les objectifs fixés par le projet « École et informatique » avec les ressources financières supplémentaires dont le DFJ dispose depuis 2004 pour l'informatique pédagogique, dans le cadre de son budget ordinaire. Avant de vous présenter les premiers résultats de ces réflexions et de ces travaux de redimensionnement, j'aimerais rappeler que la vision pédagogique développée dans le schéma directeur « École et informatique » a déjà permis au DFJ d'obtenir, dans le cadre de la démarche EtaCom, les moyens nécessaires à la reprise du parc informatique pédagogique de l'École obligatoire, dont le financement incombait jusqu'alors pour moitié aux communes. C'est un premier fruit, important, de votre engagement, dont la qualité a été reconnue aussi à l'extérieur du département.

Quant à la suite, je vous donne aujourd'hui les principaux axes de la mise en œuvre redimensionnée, dans la mesure où de nombreux points de détail devront trouver des réponses au fur et à mesure que le déploiement du projet avancera :

1. La première mesure concerne la durée du déploiement, qui a été doublée ; ce n'est ainsi plus en à la fin de l'année scolaire 2007 / 2008, mais à la fin 2012 que l'objectif d'harmonisation des pratiques pédagogiques et des taux d'équipement informatiques pourra être atteint ; cela peut paraître très éloigné, mais cette cible nous permet néanmoins de rester proche des taux de déploiement adoptés par la plupart des autres cantons. La cohérence de la démarche sera assurée par les deux chef-fe-s de projet en place : Mme Pinazza, engagée à la fois par la Direction de l'enseignement obligatoire et la Direction de l'enseignement post-obligatoire pour la dimension pédagogique et la coordination des besoins des différents utilisateurs, et M. Bonzon comme coordinateur au sein de l'Unité informatique départementale, pour la dimension informatique.
2. En ce qui concerne les objectifs pédagogiques, les commissions pédagogiques des services et du département veilleront à ce que le développement de nouveaux moyens s'effectue prioritairement à l'échelle de la Suisse romande et organiseront le regroupement des nombreuses offres ponctuelles existantes dans le cadre du portail pédagogique vaudois.
3. En ce qui concerne la formation des enseignants, le nombre de personnes-ressource à former a été réduit d'un tiers. Ces personnes, au nombre de deux par établissement pour l'École obligatoire, bénéficieront dès la rentrée 2005 d'une formation dont le financement est assuré pour une part importante par la Confédération. Quant à la formation des enseignants à l'intégration des technologies de l'information, le rééchelonnement dans le temps permet d'augmenter

considérablement la part des personnes qui auront acquis les connaissances nécessaires dans le cadre de leur formation de base à la Haute École pédagogique. Dans ce contexte, il me paraît important de relever que la réorganisation de l'Unité informatique départementale prévoit de réorienter une partie des activités actuelles vers un support accru aux répondants informatiques dans les établissements, avec une harmonisation de l'équipement par un master et une gestion du parc cantonale, ce qui devrait permettre aux répondantes et aux répondants de consacrer une part beaucoup plus importante de leur temps de décharge actuel à des tâches pédagogiques plutôt qu'à la maintenance du parc informatique.

4. En ce qui concerne l'équipement, le rééchelonnement dans le temps sera accompagné d'une durée de vie moyenne des ordinateurs prolongée de cinq à sept ans, ce qui correspond à la durée moyenne effective d'utilisation révélée par l'enquête de l'automne dernier sur l'état du parc informatique pédagogique. Cela présuppose aussi une réutilisation systématique, dans la mesure du possible, des ordinateurs qui « vieillissent » plus rapidement dans certains secteurs de l'enseignement, par le biais d'un pool cantonal. Il sera ainsi possible d'atteindre en 2012 les cibles en équipement fixées dans le schéma directeur du projet « École et informatique ».
5. Enfin, en ce qui concerne la connexion des ordinateurs aux réseaux locaux et à Internet, la priorité sera mise sur les offres à bas prix de Swisscom et du CCT, avec un déploiement systématique du filtre tel qu'il existe déjà dans l'offre Swisscom et, en parallèle, à la mise en place d'un programme de prévention.

Après ces explications d'ordre général, il vous reste sans doute de nombreuses questions ouvertes. Les responsables du projet se tiendront à votre disposition dans l'heure qui suit pour y répondre, dans la mesure de ce que l'état des réflexions sur le redimensionnement du projet permet aujourd'hui. Pour le reste, ils vous communiqueront régulièrement, d'entente avec la commission départementale ainsi que les commissions de service responsables de l'informatique pédagogique, les choix pédagogiques et techniques qui permettront d'utiliser avec la plus grande efficacité possible les ressources financières dont le DFJ dispose pour atteindre les objectifs du projet « École et informatique au quotidien ».

Pour ma part, je suis persuadée que le projet « Ecole et informatique », même s'il a pris des dimensions plus modestes, permet d'atteindre l'objectif qui me semble le plus important : donner à chaque fille et à chaque garçon, quels que soient sa provenance sociale et son domicile, l'opportunité d'apprendre à utiliser les technologies de l'information et de la communication et à s'en servir au quotidien.